

Paris,  
le jeudi 27 novembre 2008

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Aspects de la loi du 20 août 2008 portant réforme du temps de travail

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a été publiée au journal officiel du 21 août 2008.

Les décrets n°2008-1131 du 3 novembre 2008 portant diverses mesures relatives au temps de travail et n° 2008-1132 du 4 novembre 2008 relatif au contingent d'heures supplémentaires et à l'aménagement du temps de travail précisent et complètent certaines de ces dispositions.

Cette loi comporte des dispositions nouvelles concernant :

- les heures supplémentaires,
- les conventions de forfait,
- l'aménagement du temps de travail,
- les congés payés,
- et le compte épargne temps.

Vous trouverez ci-joint une note technique présentant les principaux aspects de ce volet législatif.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard  
Directeur

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- reforme du temps de travail,

